



**Contrat de 12 mois pour un panier (adapté pour 2 adultes) de légumes
issus de l'agriculture biologique du 1er avril 2025 au 31 mars 2026
(une semaine sur deux)**

Le présent contrat est passé entre :

L'agriculteur Thierry GOZZERINO
Impasse Cabot Quartier Bel Air
13300 Salon de Provence

Certifié Agriculture Biologique par ECOCERT
13/67202/1319909

Et :

l'Amapien·ne Monsieur, Madame :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :

Téléphone :

Le prix du panier est fixé à 20,00€, soit un total de 540 € TTC pour l'ensemble du contrat (27 paniers).

Le paiement total des paniers s'effectue à la signature du contrat,

- par chèques libellés à l'ordre de « Ma saison AB » et datés du jour de l'engagement.
- possibilité de régler en plusieurs fois selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessous; les chèques sont encaissés le 5 du mois.

Extrait du règlement intérieur : Chaque AMAPien(ne) s'engage à respecter la charte des AMAP, disponible sur le site de l'association « Les AMAP de Provence », <http://www.lesamapdeprovence.org>, et en particulier les points suivants:

- La participation, autant que possible, à l'organisation des distributions des paniers, un quart d'heure avant le début et un quart d'heure après la fin de la distribution.
- La solidarité avec le producteur dans les aléas de production.
- La distribution se déroule : chaque mardi de 18h00 à 19h00 l'hiver ; de 18h30 à 19h30 l'été à la Maison de la Vie Associative à Salon-de-Provence (parking de l'IUT)
- Absence ? Vacances ? L'Amapien peut poser un Joker : le panier est remplacé par un lot de bocaux, ou un bon d'achat chez le producteur, correspondant au prix du panier. Maximum 6 Jokers par an.
- Prévenez l'un des référents de votre absence le plus tôt possible et au plus tard le mardi précédent.
- Les paniers non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.

Salon de Provence le / / 2025

Signature du Maraîcher

Signature de l'AMAPien·ne

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence
courriel: amapdelacrau@gmail.com - - site: www.amapdelacrau.fr

Référents légumes : Marie-Line (06 03 70 76 09) Eveline (06 34 60 63 56)



CONTRAT LEGUMES (page 2)
 ECHEANCIER
 Saison 2025 / 2026

l'Amapien(e) Monsieur, Madame :

MERCI DE BARRER LES DATES OU VOUS SEREZ ABSENTS.

Dates de livraison						540 €	Règlement
Avril	1	8	15	22	29	€	
Mai	6	13	20	27		€	
Juin	3	10	17	24		€	
Juillet	1	8	15	22	29	€	
Août	5	12	19	26		€	
Septembre	2	8	16	23	30	€	
Octobre	7	14	21	28		€	
Novembre	4	11	18	25		€	
Décembre	2	9	16	23	30	€	
janv-26	6	13	20	27		€	
Février	3	10	17	24		€	
Mars	3	10	17	24	31	€	

NB Pas de distribution les **23** et **30** décembre 2025. Les paniers manquants seront répartis sur les livraisons du 18 novembre au 16 décembre 2025.

Salon de Provence le / / 2025

Signature du Maraîcher

Signature de l'AMAPien(e)

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence
 courriel: amapdelacrau@gmail.com - - site: www.amapdelacrau.fr

Référents légumes : Marie-Line (06 03 70 76 09) Eveline (06 34 60 63 56)



Reçu à conserver par l'adhérent

Contrat pour 52 paniers de légumes issus de l'agriculture biologique, du 02/04/2024 au 25/03/2025

Rappel du règlement intérieur :

Chaque AMAPien·ne s'engage à respecter la charte des AMAP, disponible sur le site de l'association « Les AMAP de Provence », <http://www.lesamapdeprovence.org>, et en particulier les points suivants :

- La participation, autant que possible, à l'organisation des distributions des paniers, un quart d'heure avant le début et un quart d'heure après la fin de la distribution.
- La solidarité avec le producteur dans les aléas de production.
- La distribution se déroule : chaque mardi de 18h00 à 19h00 l'hiver : de 18h30 à 19h30 l'été à la Maison de la Vie Associative à Salon-de-Provence (parking de l'IUT)
- Absence ? Vacances ? L'Amapien peut poser un Joker : le panier est remplacé par un lot de bocaux ou un bon d'achat correspondant au prix du panier. Maximum 6 Jokers par saison. Prévenir l'un des référents le plus tôt possible et au plus tard le mardi précédent.
- Les paniers non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.

Dates de livraison						513 €	Règlement
Avril	1	8	15	22	29	€	
Mai	6	13	20	27		€	
Juin	3	10	17	24		€	
Juillet	1	8	15	22	29	€	
Août	5	12	19	26		€	
Septembre	2	8	16	23	30	€	
Octobre	7	14	21	28		€	
Novembre	4	11	18	25		€	
Décembre	2	9	16	23	30	€	
janv-26	6	13	20	27		€	
Février	3	10	17	24		€	
Mars	3	10	17	24	31	€	

NB Pas de distribution les **23** et **30** décembre 2025. Les paniers manquants seront répartis sur les livraisons du 18 novembre au 16 décembre 2025.

Salon de Provence le / / 2025

Signature du Maraîcher ou du référent

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence
courriel: amapdelacrau@gmail.com - - site: www.amapdelacrau.fr

Référents légumes : Marie-Line (06 03 70 76 09) Eveline (06 34 60 63 56)